

"Trois fois mort, enterré et ressuscité par la grâce de Dieu"

François de Civille



LA GAZETTE de BOIS-HEROULT

Bulletin d'Informations Février 2017

Edito



Bois-Héroult : réunis par notre patrimoine !

Chers Amis,

L'année 2017 sera marquée par les élections présidentielles et législatives. Nous devons choisir ceux qui nous rassemblent, qui incarnent nos valeurs et qui catalysent nos espoirs.

L'avenir des territoires ruraux sera l'une des thématiques incontournables des débats qui précéderont ces élections. À l'heure de la recomposition profonde de notre pays – les fusions des communes succéderont aux fusions des régions – nous devons prouver que la ruralité est porteuse d'espoir.

D'espoir, avant tout, en matière de développement économique et pas seulement agricole. C'est ce développement, et lui seul, qui permettra la création d'emplois pour les jeunes générations, pour peu que nous nous efforcions à maintenir la qualité de nos services publics et l'attractivité de nos territoires. Nous devons agir en ce sens, en démontrant collectivement la vitalité et le dynamisme de nos communes rurales.

D'espoir, également, quant à une gestion rigoureuse et efficiente des deniers publics que commande la réduction croissante du budget des collectivités locales. C'est la raison pour laquelle notre équipe municipale veille à contenir les dépenses de notre commune tout en répondant au mieux aux besoins des administrés. Faire mieux avec moins : c'est mener une politique du bon sens telle que celle qui nous a conduit à fusionner l'école communale afin d'améliorer l'accueil des enfants tout en réalisant des économies.

Mais la ruralité, c'est aussi l'ambition d'améliorer le cadre de vie des français en œuvrant à la protection du patrimoine dont ils sont, collectivement, propriétaires et gardiens. À Bois-Héroult, cette ambition s'incarne au travers d'un site exceptionnel et à taille humaine. Protégée par la mise en œuvre de notre AVAP, notre commune est désormais un « site patrimonial remarquable », ainsi que le prévoit la loi relative à la liberté de création et à la création artistique, votée au mois d'octobre 2015. La valorisation de notre environnement immédiat, de nos maisons et de nos édifices publics est aujourd'hui une réalité à travers par exemple la plantation de haies vives, l'enfouissement des réseaux électriques ou encore la restauration de notre église. Cette dernière est, depuis plus de vingt ans, entretenue par les agents municipaux dont je souhaite ici saluer le dévouement et la compétence.

Le sujet, s'il peut paraître anodin, est pourtant lourd de conséquences. En premier lieu, notre église, seul monument historique public de la commune, est un lieu de rassemblement

qui, au-delà de quelques évènements religieux, accueillait, en 2016, un beau concert du chœur d'hommes de Rouen. De surcroît, elle abrite de nombreuses œuvres d'art.

Or, bien peu de communes protègent efficacement les trésors que contiennent les près de 42 000 églises municipales de notre pays. Il arrive fréquemment qu'elles ignorent ce dont elles sont dépositaires, puisque, depuis 1905, date du dernier inventaire systématique du mobilier des églises française, la majorité des communes rurales n'a pas réalisé de recensement. Ceci conduit à des disparitions regrettables d'œuvres accidentellement déplacées et représente un danger considérable pour notre patrimoine dont la conservation est rendue plus difficile. Avec la fusion des communes et le regroupement de nos mairies, de nos élus et des secrétaires des petites communes, mémoires vivantes de ces localités, le risque est peut-être encore plus grand de voir les traces de ces objets se perdre dans les méandres du marché de l'art.

Nos compatriotes, victimes, sans le savoir, de ce laisser-faire, méconnaissent les trésors dont ils sont ainsi dépossédés. Ce constat est largement partagé par les élus locaux. J'en veux pour preuve la tenue d'une réunion des élus du territoire de notre paroisse sur ce thème, le 21 mai 2016. Ayant été élu en septembre 2015, Président de l'Observatoire du Patrimoine Religieux, association nationale qui œuvre à l'inventaire et à la préservation du patrimoine religieux français, je suis naturellement sensibilisé à ces questions. C'est pourquoi j'ai demandé à mes équipes de réaliser un inventaire précis du mobilier et des objets d'arts que contient notre église, afin de transmettre à nos enfants, en toute transparence, le patrimoine qui leur reviendra.

A l'échelle régionale, je me fais également la voix du patrimoine, d'autant plus qu'il représente un réel atout pour notre développement économique. Persuadé de trouver en Hervé Morin – qui a visité notre commune le 16 décembre dernier – un homme attentif à la question patrimoniale, je suis certain qu'en la matière, nous pouvons faire encore mieux sans dépenser plus ! Pour 2017, je vous souhaite, à toutes et à tous, une très bonne année en espérant que nos efforts collectifs feront de cette « France en miniature » qu'est Bois-Héroult, un merveilleux exemple de développement pour la Normandie toute entière.

Edouard de LAMAZE

Maire

Conseiller régional de Normandie



AVIS A LA POPULATION

GARDERIE

Michèle Ouvril a désormais la charge des petits à la sortie de l'école, sous la responsabilité d'Eliane Coeffier.

Pour mémoire, les tarifs sont fixés à 2 € le matin et 4 € l'après-midi, avec un abonnement de 50 € par famille et par année scolaire.

RENOUVELLEMENT DU PLU

La commune révisé son Plan local d'urbanisme (PLU). A ce titre nous vous invitons à consulter en Mairie le projet révisé (cf. infra).

COMPTES 2015 DE LA COMMUNE

Chaque année, le Ministère des finances vérifie les comptes des communes. Au titre de l'année 2015, ceux de Bois-Hérault ont ainsi été certifiés.

Nos comptes témoignent de la bonne gestion de notre commune. En effet, nous parvenons à équilibrer notre budget tout en réduisant notre endettement. Ainsi, nos emprunts ne nous coûtent que 2 € par habitant contre 18 € en moyenne au niveau national.

Ils prouvent également la pertinence du modèle des « toutes petites » communes. Ainsi, nos charges, par habitant, représentent 638 € en 2015, contre 672 € en moyenne départementale et 645 € en moyenne nationale.

Le budget de fonctionnement de notre commune, de l'ordre 115 000 € par an, dépend également des subventions versées par l'Etat au titre de la dotation globale de fonctionnement. En 2015, notre dotation est en baisse de presque 10%, et nous perdons plus de 2 000 €.

Enfin, l'année 2015 a été marquée par des investissements importants relatifs à l'enfouissement des lignes et à la plantation de haies, qui ont été, en grande partie, subventionnés. Cette politique a été poursuivie en 2016 et le sera, à nouveau, en 2017.



CALENDRIER DES EVENEMENTS 2017

22 janvier	Voeux du Maire
4 mars	Repas du carnaval (réservation jusqu'au 24 février)
8 mai	Repas des Anciens
20 mai	Opération « pierres en lumières » avec illuminations du château, du parc, de l'église, de la halle et de la mairie
26 mai	Fête des voisins
11 juin	Foire à tout
13 juillet	Repas et Feu d'artifice
3 septembre	Fête du village et marche pédestre
16 & 17 septembre	Journées Européennes du patrimoine
18 novembre	Repas du Beaujolais Nouveau
17 décembre	Atelier culinaire de Noël pour les enfants



CARNET



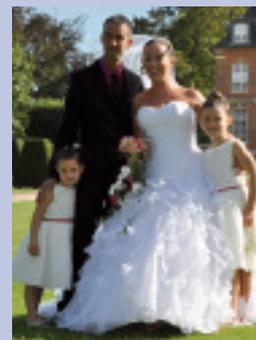
MARIAGES

Nous nous associons au bonheur des nouveaux mariés de l'année 2016 !



Le samedi
1^{er} octobre 2016
**Benjamin MELET
& Caroline BAILLY**

Le samedi 24 septembre 2016
**Frédéric MAZE
dit MIEUSEMENT
& Anaïs BAUGE**



Le samedi 06 août 2016
**Romain GRENIER
& Léa SIRE**



BAPTÊME RÉPUBLICAIN

Le 1^{er} octobre 2016 pour Ayden & Elyne GODU.





FACEBOOK DE BOIS-HEROULT



Hervé Morin, Président de la Région Normandie, visitait notre commune le 16 décembre dernier.



A l'occasion des vœux du maire, le 22 janvier, Françoise Guégot partageait notre galette de l'amitié.



Vœux du maire

Les 17 et 18 septembre 2016, Journées du Patrimoine



Contemporaine du château, notre belle église du 18^{ème} siècle, accueillait le 16 septembre un concert du chœur d'hommes de Rouen.



A l'occasion des journées du patrimoine, vous étiez cordialement invités à visiter la récente bibliothèque Gabriel de Broglie et à assister à un concert donné dans le Grand Commun du château.



Visite des anciens au mémorial des anciens combattants à Caen

Jeunes d'hier ou d'aujourd'hui, chacun a sa place dans cette « France en miniature » qu'est Bois-Héroult.



Nous n'oublions ni le sacrifice des anciens, notamment des anciens combattants, ni les espoirs qui reposent sur nos enfants et petits-enfants.



Repas des anciens combattants à Forges-les-Eaux



Le 4 septembre 2016, Fête du village, messe, pique-nique et rallye pédestre consacré à l'histoire de Bois-Héroult, sur les traces de Vikings.



Le 12 juin 2016, Foire à tout et rassemblement de « mini » anciennes, dont certaines immatriculées dans notre département



14 juillet 2016
Et dîner amical le 13 juillet



Le 19 novembre 2016
Repas « Beaujolais Nouveau »



CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAITS DE COMPTE RENDU DES CONSEILS MUNICIPAUX

Les comptes rendus complets, sont disponibles sur le site www.bois-heroult.fr

Séance du 21 octobre 2016

DÉLIBÉRATION N°2016/041

Label TEPCV

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et de Monsieur Yves TROLET, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents est favorable pour continuer la démarche de demande de label TEPCV et autorise Monsieur le Maire à faire la demande de label auprès des autorités concernées. Monsieur Yves TROLET et Monsieur Hubert LESEIGNEUR sont mandatés pour réunir les agriculteurs afin de recueillir leur avis sur l'action proposée. Le Conseil Municipal souhaite que la population soit associée à ce projet.

DÉLIBÉRATION N°2016/039

Aménagement accès handicapés

Le Conseil Municipal prend connaissance du projet établi par la SARL « Châteaux paysages » de Bosc-le-Hard, concernant l'aménagement de l'entrée de la mairie et de la salle du préau. [...]

Il donne son accord sur l'estimation des travaux qui s'élève à la somme de 7 600,84 € TTC, et sollicite une subvention auprès de la préfecture du Département.

Séance du 27 mai 2016

DÉLIBÉRATION N°2016/026

Révision du PLU

Le Conseil Municipal, soucieux de suivre l'évolution et le développement de sa commune, après en avoir délibéré, décide de prendre acte de l'opportunité et de l'intérêt pour la commune d'engager une procédure de révision par modalité simplifiée du Plan Local d'urbanisme et de préciser ses objectifs comme suit : adaptation des limites des zones Ua et Ub ; extension partielle de la zone Nh du château ; réduction des EBC autour du bâtiment du château et autour de la zone

Ub partie Ouest ; création d'un emplacement réservé au Mont Rouvel ; [reformulation] des articles 1 et 2 des zones N et A.

[Il décide également] d'ouvrir la concertation associant les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées, selon les modalités définies ci-après : affichage en mairie ; mise à disposition du dossier et d'un registre d'observations ; parution dans le bulletin municipal ; information publique générale.

[Il charge] le bureau d'études compétent [de] réaliser cette révision par modalité simplifiée du PLU, de tirer le bilan de la concertation et de la clôturer, préalablement à l'enquête publique.

DÉLIBÉRATION N°2016/028

Révision du PLU

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de prescrire la révision du PLU sur l'ensemble du territoire communal, conformément aux dispositions des articles L.153-1 et L.153-8 du code de l'urbanisme.

[Il décide également] de préciser les objectifs de la commune comme suit, conformément à l'article L.153-11 du code de l'urbanisme :

- préserver le caractère rural de la commune ; permettre un développement démographique et urbain modéré [prenant] en compte les équipements existants ;
- assurer la qualité architecturale des futures constructions qui respecte le cadre existant ;
- trouver un équilibre entre le développement urbain, la protection des espaces affectés aux activités agricoles et le respect de l'environnement ;
- réfléchir à l'avenir des équipements communaux, à la circulation, aux stationnements, à l'aménagement des espaces publics ;
- identifier, protéger et mettre en valeur son patrimoine architectural et historique, naturel et paysager ;
- permettre le maintien et le développement des activités économiques, touristiques, culturelles et de loisirs ;

- préserver et mettre en valeur ses espaces naturels sensibles, ses espaces boisés, ses paysages et cônes de vue existants, ses chemins et sentes ;

- prendre en compte les risques naturels tels que le ruissellement et les cavités souterraines.



AGENDA

Agenda du Maire

29 septembre 2016 : Lancement Mission Attractivité Normandie (Opéra de Rouen - Normandie)

12 octobre 2016 : Conseil Communautaire (CCME) à La Rue Saint-Pierre

17 octobre 2016 : Conseil Administration Opéra de Rouen Normandie

21 octobre 2016 : Permanence municipale et Régionale en Mairie puis Conseil Municipal

21 novembre 2016 : Plénière du Conseil Régional (Caen)

2 décembre 2016 : Signature Convention Leader du Pays entre Seine et Bray (2014-2020) à Mesnières-en-Bray

7 décembre 2016 : Anniversaire de la CCME

12 décembre 2016 : Comité de Pilotage Communauté de Communes en vue fusion Conseil Administration Opéra de Rouen- Normandie Manifestations à l'occasion du bilan de la 1^{ère} année de Mandat de la majorité au Conseil Régional (Caen)

14 décembre 2016 : Dernier Conseil Communautaire de la CCME (Buchy)

16 décembre 2016 : Conseil Municipal

Les 2, 17, 21 et 23 janvier 2017 : Comités de pilotage Nouvelle COMCOM « Inter-Caux-Vexin » à Quincampoix, Buchy, Montville et à nouveau Quincampoix

6 janvier 2017 : Conseil Administration du Fonds régional d'art contemporain

24 janvier 2017 : Vœux du Canton de Mesnil-Esnard (Catenay)

26 janvier 2017 : Conseil communautaire d'installation de Nouvelle COMCOM « Inter-Caux-Vexin » (Buchy)

6 février 2017 : Plénière du Conseil Régional (Caen).

INFORMATIONS GÉNÉRALES

TÉLÉPHONES UTILES

- Pompiers : 18
- SAMU : 15
- Police : 17
- Ambulance M. Mme ELIE : 02 35 34 43 79
- Centre anti-poisons : 02 35 88 44 00
- Médecins
 - P. Duret : 02 35 34 09 36
 - M-C. Monnoye : 02 35 34 09 36
 - Mmes Natis et Lebourg : 02 35 34 41 41
- Vétérinaires
 - F. Thomas : 02 35 34 40 06
 - W. Addey : 02 35 34 40 06
 - V. Lamoine : 02 35 34 40 06
- Pharmacie : A. Herrou : 02 35 34 40 41
- CMS 316 - Le Clos de l'Eglise : 02 35 34 31 06

- Assistantes Sociales : Mme Lemoine, Mme Lateurtre, Mme Denibas
- Consultation nourrisson : Dr Maurey
- Conseillère en économie sociale et familiale : Mme Cantrel
- Conseillère ESF-APA : Mlle Parisy
- Banque alimentaire : distribution de colis. Dépôt des demandes en Mairie. Ancien Centre de Secours, Mme Robinet, 1 jeudi sur 2 de 16h à 16h30.
- Service de car - VEOLIA : plusieurs allers-retours par jour Buchy - Rouen (A/R : 4 €).
- Location de salle (Commune uniquement) Mme Ouvril : 06 08 16 38 73

- ADMR (Association d'aide aux personnes âgées) Mme Soulas, Présidente : 02 35 34 93 91
 - Lundi : 9h30 à 13h30 et 14h à 17h
 - Mardi : 13h30 à 18h
 - Mercredi : 9h à 12h30 et 13h à 16h30
 - Jeudi : 10h à 12h
 - Vendredi : 8h30 à 12h30 et 13h30 à 18h
- OUVERTURE DE LA MAIRIE :
 - Mardi et vendredi 9h30 à 12h et 14h à 18h30
- PERMANENCE DES ADJOINTS :
 - Mardi : 14h à 16h
- PERMANENCE DU MAIRE :
 - Samedi matin et dernier vendredi après-midi du mois, sur rendez-vous
 - Tél. : 02 35 34 44 37 - Fax. : 02 35 34 29 47
 - E-mail : mairie.boisheroult@wanadoo.fr